

DÉPARTEMENT
DE VAUCLUSE

Commune de LAPALUD

Arrondissement
d'AVIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-268400652-20230324-DEL01-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2023

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 01 - 2023

Séance du 24 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre mars à 11 heures, le CONSEIL D'ADMINISTRATION de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de Monsieur Hervé FLAUGÈRE, Président.

Étaient présents : Monsieur Hervé FLAUGÈRE, le Président, Madame Sylvie BONIFACY, Madame Anne-Marie SOUVETON, Monsieur Daniel SOUVETON, Madame Françoise GRABOWSKI, Monsieur Guillaume FOUR, Madame Huguette PASCAL, Madame Nicole MAZARS.

Absents excusés : Monsieur Frank PARET, Madame Sandrine SAUVADE.

Absente : Madame Alexandrine FRAISSE.

OBJET : ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Monsieur Hervé FLAUGÈRE

Monsieur le Président invite le Conseil d'Administration du C.C.A.S. à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Oùï l'exposé,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- DÉSIGNE, secrétaire de séance, Madame Anne-Marie SOUVETON.

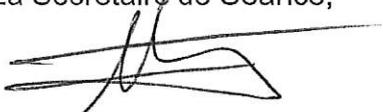
Date de convocation :	17/03/2023
Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	8
Nombre de votants :	8
Voix pour :	8
Voix contre :	0
Abstention :	0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Hervé FLAUGÈRE.



La Secrétaire de Séance,


Anne-Marie SOUVETON.

DÉPARTEMENT
DE VAUCLUSE

Commune de LAPALUD

Arrondissement
d'AVIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-268400652-20230324-DEL02-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2023

N° 02-2023

Séance du 24 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre mars à 11 heures, le CONSEIL D'ADMINISTRATION de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de Monsieur Hervé FLAUGÈRE, Président.

Étaient présents : Monsieur Hervé FLAUGÈRE, le Président, Madame Sylvie BONIFACY, Madame Anne-Marie SOUVETON, Monsieur Daniel SOUVETON, Madame Françoise GRABOWSKI, Monsieur Guillaume FOUR, Madame Huguette PASCAL, Madame Nicole MAZARS.

Absents excusés : Monsieur Frank PARET, Madame Sandrine SAUVADE.

Absente : Madame Alexandrine FRAISSE.

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 05 DÉCEMBRE 2022

Rapporteur : Monsieur Hervé FLAUGÈRE

Monsieur le Président rappelle aux Membres de l'Assemblée que le procès-verbal des délibérations de la séance du 05 décembre 2022 a été diffusé à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration lors de l'invitation à la séance ordinaire du 24 mars 2023.

Il propose aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le procès-verbal de la séance du 05 décembre 2022.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
Où l'exposé,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **APPROUVE** le Procès-verbal de la séance du 05 décembre 2022.

Date de convocation :	17/03/2023
Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	8
Nombre de votants :	8
Voix pour :	8
Voix contre :	0
Abstention :	0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Hervé FLAUGÈRE.



La Secrétaire de Séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Anne-Marie Souveton', is written over the text 'La Secrétaire de Séance,'.

Anne-Marie SOUVETON.

COMMUNE DE LAPALUD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-268400652-20230324-DEL02-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. SÉANCE ORDINAIRE DU 05 DÉCEMBRE 2022

----- **PROCÈS-VERBAL** -----

L'an deux mille vingt-deux, le 05 décembre à 10 h 00, le Conseil d'Administration s'est réuni, à l'hôtel de ville, dans la salle des séances du Conseil Municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres le 28 novembre 2022 par Monsieur Hervé FLAUGÈRE, son Président en exercice.

Étaient présents :

Monsieur Hervé FLAUGÈRE, le Président, Madame Sylvie BONIFACY, Madame Sandrine SAUVADE, Madame Anne-Marie SOUVETON, Monsieur Daniel SOUVETON, Madame Françoise GRABOWSKI, Monsieur Guillaume FOUR, Madame Nicole MAZARS.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Frank PARET ayant donné procuration à Madame Sylvie BONIFACY, Madame Huguette PASCAL ayant donné procuration à Madame Anne-Marie SOUVETON.

Absente excusée :

Madame Alexandrine FRAISSE.

1. DÉLIBÉRATION n°21-2022 – ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Monsieur Hervé FLAUGÈRE

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. **DÉSIGNE à l'unanimité**, Monsieur Daniel SOUVETON, en qualité de secrétaire de séance.

2. DÉLIBÉRATION n°22-2022 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2022

Rapporteur : Monsieur Hervé FLAUGÈRE

Aucune question ni observations n'étant formulées, le Conseil d'Administration **APPROUVE, à l'unanimité**, le Procès-verbal de la séance du 21 septembre 2022.

3. DÉLIBÉRATION n°23-2022 – APPROBATION DE LA MISSION DE LIEN SOCIAL DE PROXIMITÉ DANS LE CADRE DU REVENU DE SOLIDARITÉS ACTIVE – ANNÉE 2023

Rapporteur : Madame Sylvie BONIFACY

La loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, a confié au Président du Département la responsabilité de l'orientation pour l'ensemble des bénéficiaires du RSA et a conforté le Département comme chef de file de la politique d'insertion pour des publics dont les situations de précarité impliquent des réponses adaptées.

Pour définir ces politiques et assurer leur mise en œuvre de manière coordonnée, le Département a établi un Programme Départemental d'Insertion et de l'emploi (PDIE 2022-2026 adopté par délibération n°2022-107 du 25 mars 2022.

D'autre part, par délibération n°2017-392 du 22 septembre 2017, le Conseil Départemental a validé sa stratégie Vaucluse 2025-2040 et plus particulièrement l'axe 3-2 dans lequel il s'engage à contribuer à une société plus inclusive et solidaire en prévenant les situations de fragilité.

De par ses missions d'aides et d'actions sociales de proximité, le Centre Communal d'Action Sociale participe à cette politique départementale.

Considérant que le maillage territorial est essentiel pour assurer un service public de l'insertion de proximité au bénéfice d'un public qui connaît en général des difficultés de mobilité encore plus prégnantes que les autres usagers, il propose de

porter à nouveau un projet de mission de lien social de proximité dans le cadre du Revenu de Solidarité Active pour l'année 2023.

Son action se caractériserait par l'accueil physique ou en distanciel des bénéficiaires RSA pour leur favoriser l'insertion, l'emploi et l'accès aux droits, assurer un lien social de proximité et répondre à leurs problématiques : urgences (notamment alimentaires et sociales), relais vers le référent RSA, élection de domicile, écoute, prévention, veille, informations et orientations (logement, insertion professionnelle, retour à l'emploi...).

Par délibération n°2022-289 du 24 juin, le Conseil Départemental de Vaucluse a alloué au CCAS, au titre de l'année 2022, une subvention de 980,00 euros associée à une convention de partenariat pour une mission de lien social de proximité.

Le rapporteur propose de renouveler le partenariat du CCAS avec le Conseil Départemental dans les mêmes conditions et d'effectuer une demande de subvention financière pour la campagne 2023, pour un montant identique de 980,00 euros : budgétairement, elle se ventilerait en aides financières, aides exceptionnelles et documentation générale et technique etc

Monsieur le Président demande : « y a-t-il des questions, des observations ? »

Monsieur Daniel SOUVETON demande : « est-ce que cette somme est suffisante pour régler les problèmes ? »

Madame Sylvie BONIFACY répond : « A l'heure actuelle, oui, elle est suffisante. On ne la dépense pas totalement mais elle est nécessaire ».

Monsieur Daniel SOUVETON demande « puisque cela est suffisant, que faites-vous de ce surplus ? »

Madame Sylvie BONIFACY répond : « le surplus est gardé pour d'autres actions et d'autres demandes. »

Monsieur le Maire précise : « Il est vrai que vue la conjoncture actuelle, 2023 va être très dure ; il ne faut pas se voiler la face. Et ça risque d'augmenter dans les années à venir ; en espérant que non.

Y a-t-il d'autres questions ? »

Après en avoir délibéré et n'ayant pas d'autre question à formuler, le Conseil d'Administration **APPROUVE à l'unanimité**, le projet « Mission de lien social de proximité dans le cadre du dispositif du Revenu de Solidarité Active » pour l'année 2023 et **AUTORISE** le Président à déposer la demande de subvention et à signer tous les documents afférents à ce dossier et toutes les pièces s'y rapportant.

4. DÉLIBÉRATION n°24-2022 – DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS À MONSIEUR LE PRÉSIDENT – COMPTE RENDU DES PRESTATIONS ATTRIBUÉES, DES ÉLECTIONS DE DOMICILE DÉLIVRÉES ET DES DÉCISIONS PRISES DU 01 SEPTEMBRE 2022 AU 18 NOVEMBRE 2022

Rapporteur : Monsieur Hervé FLAUGÈRE

Conformément aux dispositions des articles R.123-21, R.123-22 et R. 123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Le Président **EXPOSE** aux membres du Centre Communal d'Action Sociale les prestations attribuées, l'élection de domicile délivrée et la décision qui ont été prises du 01 septembre 2022 au 18 novembre 2022, en vertu des délégations qui lui ont été consenties par délibération n°8 du 31 juillet 2020 :

ATTRIBUTION DE PRESTATIONS – délibération n°16 du 30/09/2015

Date	Montant	Observations
11/10/2022	50.00€	Procédure d'urgence à la demande d'une famille dans l'attente de rencontrer un travailleur social - Bon de secours attribué pour des achats alimentaires

ÉLECTIONS DE DOMICILE - article L.264-2 du CASF

	Observations
Domiciliation n°4	Résiliation de la domiciliation – l'intéressé ne s'est plus présenté depuis plus de 3 mois et n'a pas renouvelé sa domiciliation.
Domiciliation n°6	Renouvellement de la domiciliation accepté pour un an jusqu'au 07/09/2023.
Domiciliation n°9	Demande de résiliation de l'intéressé – prise de location d'un logement individuel – fin de la domiciliation au 13/11/2022.

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Date	Numéro	Objet de la Décision
26/09/2022	CCAS-DEC-2022-03	Convention de partenariat entre le CCAS de Lapalud et l'Association Santé Éducation et Prévention sur les Territoires PACA

Monsieur Daniel SOUVETON questionne : « il n'y a eu qu'un seul bon de secours? »

Monsieur le Président et Madame Sylvie BONIFACY répondent : « non non, il y en a d'autres mais ils sont présentés au fur et a mesure. »

Madame Bonifacy précise : « il y en a eu un le 11 juillet et un le 28 juillet comme indiqué sur le procès-verbal dernier ».

Monsieur le Maire indique : « il y a environ 2/3 par trimestre environ, ça dépend et c'est aléatoire ».

Madame Sylvie BONIFACY ajoute : « j'ai remarqué qu'il y a en actuellement plus qu'en 2020 au début du mandat ».

Sans autres questions, **la séance est levée.**

Fait à LAPALUD, le 05 décembre 2022

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Daniel SOUVETON.

Hervé FLAUGÈRE.



DÉPARTEMENT
DE VAUCLUSE

Commune de LAPALUD

Arrondissement
d'AVIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-268400652-20230324-DEL03-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2023

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 03-2023

Séance du 24 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre mars à 11 heures, le CONSEIL D'ADMINISTRATION de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de Monsieur Hervé FLAUGÈRE, Président.

Étaient présents : Monsieur Hervé FLAUGÈRE, le Président, Madame Sylvie BONIFACY, Madame Anne-Marie SOUVETON, Monsieur Daniel SOUVETON, Madame Françoise GRABOWSKI, Monsieur Guillaume FOUR, Madame Huguette PASCAL, Madame Nicole MAZARS.

Absents excusés : Monsieur Frank PARET, Madame Sandrine SAUVADE.

Absente : Madame Alexandrine FRAISSE.

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023 – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAPALUD

Rapporteur : Madame Sylvie BONIFACY

Le Conseil d'Administration,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

Vu l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe) portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Considérant que, pour les établissements publics administratifs des Communes de 3500 habitants et plus, la loi précise les dispositions qui imposent aux

exécutifs locaux de présenter aux assemblées délibérantes, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur lequel va s'appuyer le débat d'orientation budgétaire,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire permet au Conseil d'Administration :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif,
- D'être informé des grands équilibres budgétaires,
- De connaître les orientations et les choix majeurs du C.C.A.S sur le plan financier,

Considérant que les orientations susvisées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau de l'épargne brute, de l'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget,

Le débat sur les orientations budgétaires 2023 sera tenu à l'aide du rapport d'orientation budgétaire. Ce rapport présente :

- Le bilan d'activités 2022,
- Les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- Les engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement, le cas échéant les orientations en matière d'autorisation de programme,
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet du budget,
- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir prendre acte du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2023, appuyé sur le Rapport présenté.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
Après en avoir délibéré,**

- **PROCÈDE** au Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2023 sur la base du rapport d'orientation budgétaire annexé à la présente délibération.

- **PREND ACTE** de sa tenue.

Date de convocation :	17/03/2023
Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	8

Pour extrait conforme,
Le Président,

Hervé FLAUGÈRE.



La Secrétaire de Séance,


Anne-Marie SOUVETON.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-268400652-20230324-DEL03-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2023

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

C.C.A.S. de LAPALUD

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU VENDREDI 24 MARS 2023

Préambule :

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ordonne la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) pour les C.C.A.S. des communes de plus de 3.500 habitants.

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au DOB (débat d'orientation budgétaire) sous la forme d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB). Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget et acté par une délibération spécifique.

Ce rapport vise à apporter un éclairage aux administrateurs du CCAS sur les orientations et équilibres budgétaires à voter.

Il n'a aucun caractère décisionnel.

Contenu du rapport :

- Le bilan d'activités 2022,
- Les orientations budgétaires 2023 portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- Les engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement, le cas échéant les orientations en matière d'autorisation de programme,
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet du budget,
- Une note sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel.

I - BILAN D'ACTIVITÉ 2022 :

Le CCAS a poursuivi ses missions d'aide de proximité et sa veille auprès des personnes isolées et vulnérables.

Outre ses missions courantes en faveur des jeunes, des personnes âgées, des familles, des personnes en situation de handicap, de précarité ou en difficulté, il a assuré la gestion des urgences, des situations sociales, des missions d'accompagnements et d'orientations, de la veille téléphonique et du « papotage » ; il a participé activement aux diverses commissions, réunions et groupes de travail ...

Par ailleurs, il a :

- mis en place des activités de lien social, de prévention ou de divertissement :
 - Une action intergénérationnelle étendue sur plusieurs après-midis « Habillons les arbres » réunissant les familles, les enfants, les personnes en situation de handicap, les seniors. Celle-ci a apporté également de l'inclusion, l'embellissement de la Ville et pour certains, l'apprentissage du tricotage.
 - De la gym « seniors » annuelle (tous les mardis – 40 séances).
 - Des ateliers de prévention seniors = conférence « le bon usage du médicament », conférence « le pied, c'est la santé », atelier du Numérique (10 séances), 8 séances « de bien-être par la Sophrologie », des ateliers de prévention à distance.

433 colis de Noël distribués aux séniors âgés de 65 ans et plus.

188 repas de Noël (manifestation organisée en mai du fait de la pandémie).

1 marche bleue, 1 atelier vélo, 1 goûter concert et 1 matinée de sophrologie dans le cadre de la Semaine Bleue.

10 couples célébrés pour leur anniversaire de Mariage (50/60/65 et 70 ans)

En raison d'une météo très dégradée, les « Retrouvailles » n'ont pas eu lieu.

- Étudié et comparé les offres de plusieurs mutuelles avant de conventionner avec la Mutuelle familiale d'Avignon et ainsi faciliter l'accès à la complémentaire santé des Lapalutiens – Un bilan à 6 mois a laissé apparaître que plus d'une quarantaine de familles s'était manifestée auprès du prestataire dont la moitié avait déjà contractualisé. Les orientations se poursuivent.
- Multiplié les actions et ses recherches pour inciter l'installation de médecins généralistes et de dentistes en lien avec la Commune : liens directs avec l'ARS, le Département, l'ARCCO et des médecins, valorisation de la Commune et visites sur sites, projet d'aménagement du Centre Social, interventions auprès des ambassades et des facultés, interview télévisées et radiophoniques... ; par ailleurs, il est recherché et communiqué aux Lapalutiens, les coordonnées de médecins situés aux alentours qui acceptent encore des patients.
- Participé aux groupes de travail pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR).
- Accompagné les enfants élus du Conseil Municipal Enfants dans leur collecte de denrées alimentaires et produits d'hygiène en faveur des personnes en situation de précarité au côté de la Croix Rouge.
- Mobilisé des bénévoles et organisé plusieurs collectes solidaires en faveur des Ukrainiens.
- En lien avec le Pôle emploi et le Département, partagé pour promouvoir l'emploi auprès des demandeurs d'emploi ou des bénéficiaires du RSA,
- En lien avec la Mission Locale et l'ADVSEA, partagé pour repérer les jeunes jusqu'à 29 ans sans instruction, sans emploi, sans formation.
- Rassuré, communiqué et organisé un plan d'action après des plus fragiles afin d'anticiper les potentielles coupures d'électricité attendues (délestage).

Au vu des actions et des activités 2022, on pourrait envisager un excédent de fonctionnement au Compte administratif 2022 de **12 380,93 €**.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET 2023 - CCAS - Vue générale

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Estimation			
Chap.	Libellé	Budget 2022	C.A. 2022	Solde	BP 2023
013	Atténuation de charges rembrst salaires			0,00	
70	Produits des Services du Domaine	2 100,00	2 276,00	-176,00	1 584,00
73	Impôts et Taxes			0,00	
74	Dotations, Subventions, Participations	27 145,00	27 065,40	79,60	41 016,00
75	Revenus des immeubles	6 251,43	6 353,40	-101,97	6 419,07
Total des recettes de gestion courante		35 496,43	35 694,80	-198,37	49 019,07
76	Produits financiers			0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	100,00		0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		35 496,43	35 794,80	-298,37	49 019,07
042	Opérations d'ordre transfert entre sections				
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	27 103,57	27 103,57	0,00	12 380,93
TOTAL (a)		62 600,00	62 898,37	-298,37	61 400,00

TOTAL (a)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Estimation			
Chap.	Libellé	Budget 2022	C.A. 2022	Solde	BP 2023
011	Charges à caractère général	35 500,00	26 986,59	8 513,41	33 200,00
012	Charges de personnel	23 100,00	22 499,07	.600,93	23 600,00
014	Atténuation de produits			0,00	
65	Charges de gestion courante	3 400,00	731,78	2 668,22	4 000,00
Total des dépenses de gestion courante		62 000,00	50 217,44	11 782,56	60 800,00
66	Charges financières			0,00	
67	Charges exceptionnelles	300,00	0,00	300,00	300,00
022	Dépenses imprévues			0,00	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		62 300,00	50 217,44	12 082,56	61 100,00
023	Virement section investissement			0,00	
042	Opération d'ordre	300,00	300,00	0,00	300,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		300,00	300,00	0,00	300,00
TOTAL (b)		62 600,00	50 517,44	12 082,56	61 400,00

Excédent Total de Fet au 31/12/2022 (a)-(b)	0,00	12 380,93	0,00
---------------------------------------------	------	------------------	------

II - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023 :

Après 2 ans de crise sanitaire Covid, avec les contraintes financières pesant sur les finances de la Commune, l'inflation alimentaire et l'augmentation du coût de l'énergie et des matières qui impactent les Lapalutiens les plus précaires et le budget du CCAS, la maîtrise des dépenses 2023 sera un enjeu majeur.

Voici quelques grandes lignes d'actions pour l'année 2023 :

- Soutien des Lapalutiens les plus fragiles, notamment par des orientations auprès de partenaires, des secours alimentaires, ou aides exceptionnelles.
- Maintien des activités de prévention.
- Continuité de la Veille auprès des personnes vulnérables.

SANTÉ :

- Poursuite des actions pour la recherche de médecins généralistes et dentistes,
- Rapprochement avec le Centre de Prévention AGIRC ARRCO Provence, Région Sud,
- Relayer les informations,
- Projet d'un partenariat CCAS –AGIRC ARRCO, encadré par une Convention,
- Mise à disposition de locaux (Centre social) pour réaliser les bilans de Prévention gratuit aux personnes retraitées.

ACTIVITÉS/MANIFESTATIONS :

- Maintien des manifestations et des activités,
- Développement des échanges intergénérationnels par l'organisation de manifestations communes,
- Retrouvailles, ateliers intergénérationnels en lien avec le CME et l'ALSH,
- Activités pérennes du CCAS, Repas des séniors, Colis de Noël, Semaine Bleue, Cérémonie des Noces,
- Ateliers de prévention via notre partenaire ASEPT PACA.

CHÔMAGE/EMPLOI :

Développer des actions avec le Pôle emploi et la Mission Locale du Haut Vaucluse pour promouvoir l'emploi et la formation.

MOBILITÉ/ INTERCOMMUNALITÉ :

- Développer et renforcer la place des usagers notamment dans les transports urbains,
- Participation aux réunions du Comité de partenaires pour la mise en place d'une contribution à la mobilité.

ACCESSIBILITÉ :

- Poursuite des actions menées par la Municipalité et le groupe de travail,
- Aménagements de l'espace public pour une meilleure qualité d'usage, des PMR et des personnes âgées, notamment : traçage, cheminement, pictogrammes.
- Quelques projets :
Parcours Kerchêne, jusqu'aux écoles, les plans sont en cours de réalisation,
Ascenseur,
Distribution de flyers dans les commerces,
Campagne de sensibilisation de l'accessibilité sur nos trottoirs,
Echange en cours avec un commerce pour accès aux PMR.

HANDICAP :

- Maintien des échanges avec le Foyer de Kerchêne,
- Poursuite des projets d'inclusion aux manifestations.

LOGEMENT :

Poursuite et échanges avec le bailleur social de la Commune.

SOUTIEN AUX AIDANTS :

Solitude, orientation partenaires/Papot'âge.

CONSEIL DES SÉNIORS :

Projet de création d'un Conseil des anciens pour favoriser l'expression de nos aînés en rapprochement avec le CME.

Etc....

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Les principales ressources du C.C.A.S. prévues pour l'année 2023 sont :

Pour rappel, la participation de la Commune a été en 2019 = 15 000€, en 2020 = 20 000€, en 2021 = 23 000€, en 2022 = 26 000€.

Jusqu'en 2021, la Commune ne demandait aucun remboursement de charges de personnel et de charges à caractère général.

Jusqu'en 2022, la subvention communale servait à équilibrer le budget mais les services offerts par la Commune (personnel et charges générales) n'étaient pas refacturés par le budget de la Commune.

En 2022, la Trésorerie a demandé que le budget communal facture ces services au CCAS (pour un montant de 23 430€). Donc la subvention ne s'élevait qu'à 26.000 euros.

Nous avons utilisé l'excédent sur l'année 2022 afin de revenir à un coût du budget CCAS correspondant à nos besoins.

Pour l'exercice 2023, il est envisagé une participation à hauteur de 40 000€ (la refacturation des services communaux s'élevant à 24 100€).

Elle englobe désormais et depuis l'an dernier, les charges effectives de fonctionnement propres au CCAS (rattachement des charges de personnel, remboursement des frais de la Commune comme l'affranchissement, la téléphonie...).

Les autres ressources du CCAS, comme les années précédentes, sont :
Les subventions versées par le Département dans le cadre de ses missions RSA/APA,
Les revenus des baux et de l'immeuble de la Poste,
Et les encaisses dans le cadre de la Régie de recettes du CCAS.

DÉPENSES

Les principales dépenses du C.C.A.S. prévues pour l'année 2023 sont - hormis les opérations d'ordre pour la dotation des amortissements et dans l'exception, des remboursements d'encaisses de régie :

Les charges à caractère général – dépenses destinées au fonctionnement du CCAS et à ses manifestations.

Cette année encore et comme la Commune, il conviendra au CCAS de proposer des manifestations et de dispenser son action sociale avec une maîtrise optimale de ses dépenses.

Les charges de personnel, dont la part du personnel affecté par la Collectivité de rattachement,

Les aides alimentaires d'urgence ou sociales exceptionnelles

SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour l'exercice 2023, un excédent d'investissement de **2 803,41€** au 31/12/2022 sera reporté.

Comme le prévoit la délibération n°9-2015 du 31 mars 2015, seul un amortissement annuel de 300,00€ est prévu pour les « travaux du bâtiment de la Poste » pour une durée de 20 ans.

III - ENGAGEMENTS PLURIANNUELS, notamment les orientations en matière de programmation d'investissement, le cas échéant les orientations en matière d'autorisation de programme

Aucune opération de ce type n'est envisagée pour l'exercice 2023.

IV - INFORMATIONS RELATIVES A LA STRUCTURE ET LA GESTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE

Absence d'emprunts ou de dettes.

V – EVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT ET DU BESOIN DE FINANCEMENT ANNUEL

Depuis de nombreuses années, les moyens et financements investis dans les interventions, les actions de prévention, le développement social, les manifestations et les opérations à caractère social ont été adaptés aux disponibilités du budget du CCAS et à la subvention communale.

En l'absence d'emprunts et de dettes, le budget du C.C.A.S. se traduit principalement par les dépenses et les recettes de fonctionnement.

Dans un contexte social et économique particulièrement difficile, poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement courantes en maintenant son action sociale et sa prévention de proximité.

DÉPARTEMENT
DE VAUCLUSE

Arrondissement
d'AVIGNON

Commune de LAPALUD

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PARVENU A LA
PREFECTURE DE VAUCLUSE

30 MARS 2023

BUREAU DU COURRIER

N° 04 - 2023

Séance du 24 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre mars à 11 heures, le CONSEIL D'ADMINISTRATION de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de Monsieur Hervé FLAUGÈRE, Président.

Étaient présents : Monsieur Hervé FLAUGÈRE, le Président, Madame Sylvie BONIFACY, Madame Anne-Marie SOUVETON, Monsieur Daniel SOUVETON, Madame Françoise GRABOWSKI, Monsieur Guillaume FOUR, Madame Huguette PASCAL, Madame Nicole MAZARS.

Absents excusés : Monsieur Frank PARET, Madame Sandrine SAUVADE.

Absente : Madame Alexandrine FRAISSE.

OBJET : DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS À MONSIEUR LE PRÉSIDENT – COMPTE RENDU DES PRESTATIONS ATTRIBUÉES, DES ÉLECTIONS DE DOMICILE DÉLIVRÉES ET DES DÉCISIONS PRISES DU 19 NOVEMBRE 2022 AU 28 FEVRIER 2023

Rapporteur : Monsieur Hervé FLAUGÈRE

Conformément aux dispositions des articles R.123-21, R.123-22 et R. 123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n°08 du 31 juillet 2020 relative aux délégations consenties à Monsieur le Président,

Monsieur le Président invite les membres du Centre Communal d'Action Sociale à prendre connaissance des prestations attribuées, des élections de domicile délivrées et des décisions qui ont été prises du 19 novembre 2022 au 28 février 2023 :

ATTRIBUTION(S) DE PRESTATIONS – délibération n°16 du 30/09/2015

Date	Montant	Observations
		Néant

ÉLECTION(S) DE DOMICILE - article L.264-2 du CASF

	Observations
Domiciliation n°4	Domiciliation acceptée pour un an du 05/01/2023 au 04/01/2024

DÉCISION(S) DU PRÉSIDENT

Date	Numéro	Objet de la Décision
30/11/2022	CCAS-DEC-2022-04	Convention de partenariat 2023 « Ateliers Gym Séniors » avec l'Association Siel Bleu du 10 janvier 2023 au 31 décembre 2023

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
Où l'exposé de Monsieur le Président,**

- **PREND ACTE** du renouvellement d'une élection de domicile et d'une décision du Président sur la période du 19 novembre 2022 au 28 février 2023 par le Président.

Date de convocation : 17/03/2023
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8

Pour extrait conforme,
Le Président,

Hervé FLAUGÈRE.



La Secrétaire de Séance,

Anne-Marie SOUVETON.